

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° III-2 21SGADL0101

SEANCE DU
20 MAI 2021

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 64
Date de convocation : 12 mai 2021
Date d'affichage : 21 mai 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 20 mai à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

OBJET : OPAH - Approbation du règlement d'intervention des aides financières de la Communauté urbaine aux propriétaires de logements privés
--

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 7 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. JAUNET (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Georges LACOUR



Le rapporteur expose :

« Le 11 février 2021, le Conseil communautaire a autorisé le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le Conseil départemental de Saône-et-Loire la convention financière de mise en œuvre d'une l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'ensemble du programme d'actions défini dans cette OPAH prévoit un objectif de travaux d'amélioration de 688 logements sur une durée de trois ans. Pour ce faire, la convention prévoit une enveloppe de 7,2 millions d'euros de subventions dont 1,6 millions de la part de la communauté urbaine. Un avenant permettra d'en prolonger la durée de deux ans en cas de succès pour un objectif de travaux d'amélioration de 1 145 logements sur cinq ans, pour une enveloppe de 11,9 millions d'euros de subventions dont 2,7 millions de la part de la communauté urbaine.

Une équipe de suivi-animation de l'OPAH est en cours de recrutement, elle sera chargée d'accompagner et d'assister gratuitement les propriétaires bailleurs et occupants dans le choix des travaux à réaliser et le montage de leurs dossiers de demandes de subventions.

Afin de mobiliser ces dernières, il convient d'adopter un règlement d'intervention des aides financières de la Communauté urbaine aux propriétaires de logements privés, l'Etat, l'Anah et le Conseil Départemental disposant d'ores et déjà d'un règlement de ce type.

Ce règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés, joint en annexe, vise à définir précisément :

- La nature des projets éligibles selon qu'il s'agit des actions socles sur l'ensemble du territoire communautaire, des actions thématiques sur les communes du Creusot, de Montceau les mines, de Saint-Vallier et du Breuil, ou des actions renforcées sur les périmètres des îlots urbains dégradés des deux villes-centre et des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Harfleur et du Tennis au Creusot, du Bois du Verne et des Rives du Plessis à Montceau-les-Mines et de la Résidence du Lac à Torcy ; Les projets éligibles se répartissent selon 24 types d'actions différentes : 8 exclusivement en faveur des propriétaires bailleurs, 12 exclusivement en faveur des propriétaires occupants, 4 indifféremment en faveur des propriétaires bailleurs et occupants et une action destinée aux copropriétaires.
- Les modalités d'instruction des demandes ;
- Les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention, dont un imprimé créé à cet effet, de demande de subvention des propriétaires de logements privés auprès de la Communauté urbaine ;
- Les modalités de décision d'attribution des aides financières de la Communauté urbaine ;
- Les modalités de leur versement aux propriétaires de logements privés.

Il vous est demandé :

- d'approuver le règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 mai 2021
et publié, affiché ou notifié le 21 mai 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES

